



BULLETIN SYNDICAL LE PERSONNEL

PARCE QU'ENSEMBLE ON SE SOUTIENT! DÉCEMBRE 2021

Mot du président

Le temps des fêtes de la CAQ...

La crise de la pandémie a démontré à quel point le sous investissement des dernières années a coûté cher aux services à la population. La crise en CHSLD, la pénurie chez le personnel soignant, la pénurie de personnel de soutien dans le réseau scolaire et la dégradation des conditions de travail en général sont des enjeux importants à traiter par le gouvernement. Sans une amélioration rapide et significative des conditions de travail, il ne sera pas possible de contrer la vague actuelle qui déferle dans tous les milieux: pénurie de main d'œuvre, invalidités, départs prématurés à la retraite, démissions, postes non comblés.

Votre syndicat travaille sans relâche afin de recueillir de l'information chez les membres par le biais de sondages et de rencontres par classes d'emplois. Dans les dernières années et les derniers mois, à la suite de la collecte d'informations, nous avons présenté à l'employeur des solutions qui permettraient d'améliorer votre situation au travail. Il faudra continuer ce travail ensemble pendant les prochaines années.

Malgré le portrait sombre que tente de dépeindre le gouvernement actuel, la situation économique se porte plutôt bien au Québec. Le gouvernement a déjà commencé sa distribution de cadeaux ici et là. Malheureusement, cela repose encore trop souvent sur des mesures temporaires. À la veille des élections provinciales, M. Legault et son gouvernement seront tentés d'offrir à la population encore plus de cadeaux à saveur électorale... il faudra s'en méfier car ce qui pourrait sembler attrayant à première vue pourrait s'avérer néfaste pour les services à la population et tout aussi néfaste pour vos conditions de travail.

Non ce n'est pas la fête pour tous ! Certains groupes de la population pourraient être privés de services auxquels ils avaient droit par le passé. On le voit dans le domaine de la santé, des bris de services se vivent un peu partout actuellement : fermeture d'urgences, fermeture temporaire de départements spécialisés...Est-ce que ce genre de situation pourrait se produire sous peu dans le domaine scolaire ?

Il faudra profiter du calendrier électoral afin d'exposer sur la place publique nos inquiétudes, nos préoccupations, nos problématiques mais également nos solutions. En centrale, en fédération et au local, nous effectuons actuellement le bilan de la dernière négociation afin de se relancer dans la prochaine ronde de négociation de convention collective. Pour reprendre des mots à la mode du gouvernement, ces négociations seront "historiques" puisque les investissements financiers et humains devront être à la hauteur des besoins de la population et des membres.

Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin !

Éric Vézina

LE SAVAIS-TU QUE...

SI TU DÉMÉNAGES ET QUE...

tu es salarié régulier ou si tu as un remplacement de plus de 6 mois, tu as droit à une journée payée pour ton déménagement. N'oublie pas de faire ton changement d'adresse au syndicat: spstl@videotron.ca. De plus, tu dois nous faire parvenir ton adresse courriel autre que celle du centre de services.

QUE SUITE À L'OBTENTION D'UN POSTE TU AS DROIT À UNE PÉRIODE D'ADAPTATION ...

tu peux décider de retourner à ton ancien poste dans les 30 jours suivant ta mutation ou ta promotion. L'employeur, lui, a 3 mois pour te retourner à ton poste, suite à ta mutation ou ta promotion si tu ne t'acquittes pas convenablement de tes nouvelles tâches.

QUI SOMMES-NOUS

Le syndicat du personnel de soutien des Trois-Lacs représentent 1 200 membres et 43 classes d'emplois. La Fédération du personnel de soutien scolaire représente près de 27 000 membres dans les différents centres de services scolaires à travers la province. La Centrale des Syndicats du Québec représente plus de 190 000 membres, dont près de 130 000 en éducation.



QUE TU PEUX DEMANDER DES CRAMPONS...

en faisant une demande à ta direction d'école pour avoir des crampons. Adresse-toi à ta direction afin de connaître la démarche à suivre.

QUE TU SERAS PAYÉ POUR LE CONGÉ DES FÊTES ...

si tu es salarié temporaire, tu seras payé pour le congé des fêtes si tu as travaillé 10 jours avant ce congé et si tu retournes travailler au centre de services le lendemain de ce congé.

QUE TU AS DROIT À 2 HEURES ET DEMIE DE REPOS PAR SEMAINE...

si tu as droit à deux pauses par jour cela correspond à deux heures et demi payées de repos par semaine. Une bonne raison pour prendre ta pause et te ressourcer!

Tu as droit à 15 minutes de pause payées par demi-journée de travail. Cette pause doit être prise vers le milieu de la période de travail. Une demi-journée de travail équivaut à une période de travail continue de 3 heures ou plus. Si ta journée régulière de travail comporte 6 heures de travail ou plus, tu as droit à 2 périodes de pause.

AS-TU DES QUESTIONS?

Tu peux nous écrire au spstl@videotron.ca pour nous soumettre une question ou appelle au 450 424-4626.

Site Web: <https://spstl.lacsq.org/>



**SUIVEZ-NOUS
SUR:**

